

## **Temps et aspect dans les deux systèmes verbaux français et parler berbère de Béni Boussaid-essai contrastif**

**Abdelmadjid Amou**  
**Centre universitaire Maghnia**  
**Algérie**

### **Introduction**

Le système verbal français met l'accent essentiellement sur la temporalité et partiellement sur l'aspectualité et les tiroirs verbaux français, en dépit de leur valeur primaire, peuvent aisément changer le temps auquel ils renvoient sans qu'il y ait la moindre répercussion sur le sens de l'énoncé.

Mais on peut, et grâce aux méthodes développées par la linguistique contrastive, établir le rapprochement entre deux langues ayant chacune d'elle son système verbal qui est totalement différent de celui qu'a l'autre langue.

Dans ce petit essai contrastif on ne prétend nullement présenter toutes les caractéristiques de chacun des deux systèmes verbaux : parler berbère de Béni Boussaid et français, il s'agit en fait beaucoup plus d'une présentation générale des différentes nuances de chacun des deux systèmes verbaux, que d'une analyse contrastive exhaustive et rigoureuse.

À travers ce travail, on réalise que chaque langue a sa propre perception du temps qui n'est pas forcément commune aux autres langues. Toutefois, il est possible, par le biais de certaines tournures du style et certaines particules non amalgamées au verbe, qu'une langue dont le système verbal paraît obsolète comme celui du parler de Béni Boussaid, puisse contenir presque toutes les formes verbales d'une autre langue telle la langue française par exemple. Et les mécanismes qui gèrent le passage d'une langue à une autre, relève du domaine de la traduction et de la traductologie. Tel est la tâche dont on s'est assignée : comprendre ces mécanismes sous jacents qui permettent aux deux systèmes verbaux : français et parler de Béni Boussaid de signifier et le temps et l'aspect.

### **1. Remarques sur le sémantisme des tiroirs verbaux:**

Pour rendre compte des variations des formes verbales, autres que celles qui s'expliquent par la présence d'indices pronominaux ou par des mécanismes de voix, la grammaire traditionnelle propose une répartition des formes verbales en « modes » eux-mêmes subdivisés en « temps ». Ces subdivisions étaient censées être le reflet direct de certaines distinctions sémantiques : selon l'enseignement traditionnel, les variations du verbe en « mode » seraient le reflet de la façon dont l'énonciateur prend en charge l'énonciation, et les variations du verbe en « temps » seraient le reflet de la relation entre le moment de l'énonciation et le moment où est situé l'évènement que représente l'énoncé.

Les choses sont en réalité plus complexes, et la question de la nature exacte des significations que véhiculent les variations des formes verbales autres que celles qui s'expliquent par la présence d'indices pronominaux ou par la voie reste particulièrement controversée, y compris pour ceux qui concernent les langues les mieux connues des linguistes.

Une solution intéressante est érigée comme un substitut à la terminologie traditionnelle, elle consiste à remplacer le terme de « temps verbal » par celui de tiroir verbal pour désigner les formes qui constituent la flexion verbale, de façon à ne pas se prononcer de façon prématurée sur la nature sémantique des distinctions marquées dans la flexion verbale, et à désigner globalement comme temps aspect modalité (en abrégé TAM) le domaine sémantique de ces distinctions.

Ainsi, on y examinera les tiroirs verbaux du passé, du présent et du futur, tout en essayant de déceler les nuances qu'ils peuvent véhiculer en dépit de leur valeur primaire, à savoir la temporalité.

## **2. Le système verbal français:**

Le système verbal français est en grande partie basée sur la notion de temporalité d'où le classement des événements dans trois moments différents qui sont ; le passé, le présent et le futur. Le mode indicatif paraît le mieux approprié à représenter cette distinction à base temporelle. On y présentera ses différents tiroirs.

### **2.1. Le présent de l'indicatif:**

« Le tiroir baptisé le présent de l'indicatif est une forme non marquée, tant au plan de la morphologie qu'au plan des valeurs. Morphologiquement, par opposition à l'imparfait, au présent conditionnel, au présent de subjonctif, ou au futur de l'indicatif qui comportent tous des marques additionnelles indiquant leurs particularités temporelles ; aspectuelles et modales, le présent de l'indicatif, lui, ne comporte, en dehors de sa flexion personnelle, que des marques zéro. Il résulte, au plan sémantique une grande flexibilité d'emploi. En tant que forme non marquée, le présent de l'indicatif peut se substituer, sous certaines conditions, et pour peu que le contexte s'y prête, à n'importe lequel des autres tiroirs. Par son degré d'extensibilité sémantique (Klum, 1961, pp 154-155) il peut assurer toute sorte d'emplois temporels, aspectuels et modaux. »<sup>1</sup>

Pour mieux schématiser cette réflexion, on peut reprendre le tableau élaboré par Michel Maillard, où les différentes valeurs de ce tiroir que Kim appelle tiroir zéro sont présentées d'une façon très précise. On y distingue parfaitement le présent comme vécu et le présent comme forme linguistique. Il est quasiment impossible, non seulement dans le parler berbère de Béni Boussaid, mais dans presque toutes les langues, de trouver un seul équivalent ayant les mêmes caractéristiques et les mêmes usages que le présent de l'indicatif français. Cela est dû à deux raisons:

---

<sup>1</sup> Pezechki, Homa Lessan, Système verbal et deixis en persan et en français, l'Harmattan, Paris, 2002, pp69.

1) La première raison réside dans le tiroir lui-même qui, grâce à son aspect atemporel, celui-ci lui confère au plan sémantique une grande flexibilité d'emploi.

2) La seconde, est la liberté d'emploi dont jouit le présent de l'indicatif qui peut si certaines conditions se réunissent, et si le contexte s'y prête, se substituer à n'importe quel autre tiroir sans que le sens n'ait subi la moindre modification.

Vouloir établir une comparaison entre le présent de l'indicatif français et trouver son équivalent dans le parler berbère de Béni Boussaid, s'avère comme tâche pénible. Puisque cette comparaison implique et d'une manière irrévocable ; une comparaison entre les différents emplois du présent de l'indicatif, et le thème ou même les thèmes qui partagent plus ou moins ces mêmes caractéristiques dont jouit le présent de l'indicatif.

On aura ainsi, toute une gamme de « présents » de l'indicatif, puisque ce tiroir ci change de valeur en fonction du contexte. On aura pour chaque valeur un thème dans le parler berbère de Béni Boussaid voire même des formes composées, si l'usage des thèmes ne parvient pas à lui seul à contenir toutes les caractéristiques du présent de l'indicatif.

On distingue dans la langue française, deux usages du présent de l'indicatif : le premier usage du présent de l'indicatif, consiste à le considérer comme un temps divisé. Cela suppose l'établissement de repères par rapport auxquels se définissent les propositions. A l'intérieur de cet usage, on distingue deux sous catégories du présent de l'indicatif : le temps déictique et le temps historique.

Dans le temps déictique, le présent de l'indicatif est utilisé par rapport à l'instant zéro de l'énonciation selon lequel sont situés les repères temporels qui comprennent et le moment même de l'énonciation et l'avant ou l'après énonciation. Dans le parler berbère de Béni Boussaid l'usage des déictiques temporels pour signifier le moment présent est pertinent. Soit l'énoncé suivant:

« yussad, assu. »

Trad. Lit : « venu-aujourd'hui. »

Trad : « J'arrive aujourd'hui. »

Le thème utilisé est l'aoriste. A ce stade d'analyse, il est nécessaire de rappeler qu'il est quasiment impossible de pouvoir distinguer entre le thème prétérit et le thème aoriste ou aoriste intensif. Surtout lorsque le verbe est bi consonnaire ou tri consonnaire puisqu'il ne subit aucun changement morphologique. Les seuls éléments permettant de différencier entre ces deux thèmes, sont les déictiques temporels et le contexte.

Lorsque le tiroir du présent de l'indicatif renvoie à une action qui se déroule au moment même de l'énonciation, on recourt à la forme composée qu'est la suivante : qa + aoriste/aoriste intensif. Ainsi à la phrase « je t'écris cette lettre dans un café » correspond « qa yettari yyak tabrayt d lqahwa. ». Alors que le locuteur français jouit d'une extrême

liberté quant à l'usage du présent pour signifier des moments différents du temps, le locuteur du parler berbère de Béni Boussaid attribue à chaque usage du présent de l'indicatif français le thème qui s'impose par le contexte et la situation générale de l'énonciation. Autrement dit, le tiroir du présent de l'indicatif confère lui-même le sens de l'énoncé, tandis que dans le parler berbère de Béni Boussaid c'est l'énoncé qui confère le sens au thème c'est à dire : se sont le contexte et les déictiques temporelles qui déterminent quel thème utiliser et quel thème écarter.

De ce fait, le locuteur du parler berbère de Béni Boussaid et malgré le nombre limité des thèmes qu'il a à sa disposition quant à l'expression du moment présent, parvient grâce à quelques tournures et quelques combinaisons à exprimer l'essentiel des valeurs temporelles et atemporelles du présent de l'indicatif.

## 2.2. Le passé:

La distinction entre événement en cour de déroulement et un événement révolu n'a pas la même importance selon les systèmes. Certaines langues ont un système qui semble plutôt basé sur le degré de réalité des événements dont on parle, avec comme conséquence l'utilisation courante des mêmes tiroirs verbaux pour parler d'événements qui sont entrain de se produire ou dont a constaté qu'ils se sont produits antérieurement.

Mais la plupart des langues, y compris le français, ont un ou plusieurs tiroirs verbaux qui se réfèrent typiquement à des événements révolus, avec souvent entre ces tiroirs des distinctions qui n'ont rien à voir avec la distance objective qui sépare les événements en question du moment de l'énonciation (ou d'un autre repère temporel) et qui ne s'explique pas non plus (contrairement à ce que suggèrent fréquemment les grammaires scolaires) par des différences de durée.

Dans les phrases de l'exemple (1), l'imparfait et le passé composé renvoient à un même moment du passé : l'année 1990, mais avec le passé composé, en 1990 date un événement qui a pu se produire à un moment ou l'autre de l'intervalle de temps mentionné (la période ou Jean a travaillé à paris n'englobe pas forcément la totalité de l'année 1990) ; alors qu'avec l'imparfait : « Jean travaillait à Paris », décrit une situation dont le domaine de validité englobe l'année 1990.

- (1) a En 1990, Jean a travaillé à paris.
- (2) b En 1990, Jean travaillait à paris.

En langue française, on distingue plusieurs tiroirs verbaux qui renvoient tous au passé, mais dont chacun a sa propre fonction qu'aucun autre tiroir même du passé ne peut la remplir. Afin de cerner les particularités de chacun d'entre eux, on est appelé à analyser chaque tiroir indépendamment des autres afin de cerner les nuances qu'il véhicule.

### 2.2.1. Le passé composé:

« Devant le foisonnement d'analyses qui, certes, captent chacune à sa façon les différentes valeurs du passé composé, force est de constater que l'on n'arrive pas à un consensus théorique et conceptuel qui entraînerait un traitement opérationnel de la forme verbale.»<sup>1</sup>

Les analyses partent de bases théoriques très différentes et il est souvent difficile, sinon impossible, de les faire correspondre les unes aux autres et de trouver les équivalences dans les différents systèmes. Pour ne pas relever que les analyses les plus récentes, on peut mentionner celles de Luscher et Sthioul et de Luscher, s'inscrivant dans le cadre de la pragmatique, ou les thèses de Oh et de Vazov qui partent de la linguistique cognitive du traitement automatique de la langue, ou encore la thèse de Vu qui se base sur la théorie énonciative dans la tradition de Culioli.

Cependant, ce que les nouvelles approches ont généralement en commun, c'est qu'elles dégagent derrière la multitude des emplois différents du passé composé, deux valeurs aspectuo-temporelles principales : il y a les emplois qui mettent l'accent sur l'état résultant (valeur d'accompli ou de parfait) et les emplois qui mettent le point sur l'évènement passé (valeur aoristique ou valeur de prétérit).

En effet « Le passé composé exprime un fait passé considéré depuis son début et dont le déroulement a pris fin, il ne marque aucunement le contact que le fait en lui-même ou par ses conséquences peut avoir avec le présent. »<sup>2</sup>

De ce fait le passé composé est considéré comme un temps point, car il ne marque ni continuité ni simultanéité par rapport à un fait passé. Le passé composé avec sa valeur de prétérit, assumant les mêmes fonctions du passé simple ; peut alterner avec l'imparfait de la même manière que le passé simple.

L'emploi du passé composé devient de plus en plus fréquent également dans la narration écrite, où il remplace le passé simple, ou à côté du passé simple, dans des fonctions semblables. Sans toutefois l'assimiler au passé simple car le passé composé, à la différence de ce dernier, garde toujours un rapport avec le moment présent.

On déduit, d'après ce constat qu'il existe en langue française deux formes de passé composé « Il faut alors distinguer le passé composé d'aspect accompli et celui d'aspect global qui est commutable avec un passé simple. »<sup>3</sup> Autrement dit « Le passé composé n'est pas cantonné dans un secteur particulier du temps, mais en l'absence d'indications contraires, il reçoit par défaut une interprétation actuelle [...], le passé composé n'est pas

---

<sup>1</sup> Maurice, Grevisse, Précis de grammaire française, J, Ducolot, SA, pp184.

<sup>2</sup> Anu, Treikelder, quelques réflexions sur l'étude du passé composé en français médiéval, université de Tartu.

<sup>3</sup> Homa, Lessan Pezechki, Système verbal et deixis en persan et en français, l'Harmattan, 2002, pp 108.

un temps, [mais] un tiroir aspectuel qui reçoit du contexte et de la situation des déterminations ou des indéterminations temporelles très variables. »<sup>1</sup>

Ces déterminants servent à la localisation temporelle du passé composé tels que : j'ai déjà fait/j'ai maintenant fini/j'ai bientôt fini. Pour tous les linguistes, les formes composées partagent le même trait ; celui de l'aspect accompli ; « l'antériorité dérive directement de l'accompli. Un procès accompli est nécessairement antérieur à un autre procès surgissant au moment où il réalise son accomplissement. Seulement dans ce cas, la notion d'accompli perd son relief et c'est la notion d'antériorité qui passe au premier plan de l'évocation. Entre l'accompli et l'antérieur le départ est affaire d'accent. »<sup>2</sup>

Dans le parler berbère de Béni Boussaid ; comme nous l'avons clairement démontré, il n'y a pas des formes composées telles que nous les connaissons dans le système verbal français. Cela signifierait-il que nous ne pourrions pas trouver l'équivalent du passé composé dans ce parler ? Il serait vaniteux de vouloir trouver un équivalent identique au passé composé du français dans le parler berbère de Béni Boussaid.

Donc, le plus pratique serait de chercher dans le parler berbère de Béni Boussaid, le thème le mieux approprié, et dont les caractéristiques, sont soit identique, soit similaires à celles du passé composé. Comme l'on a déjà fait le constat, le passé composé peut, en fonction des situations et du contexte, être divisé en deux formes essentielles ; l'une renvoie à l'accomplissement ; la seconde à la globalité ; aux deux formes du passé composé français, correspondent deux thèmes du parler berbère de Béni Boussaid.

Lorsque le passé composé français renvoie à des procès considérés comme accomplis, son équivalent direct dans le parler berbère de Béni Boussaid est le prétérit qui dans sa valeur initiale : « renvoie à un procès posé comme réalisé, achevé et unique. »<sup>3</sup>

Ainsi, dans les énoncés suivant :

- 1) « wayan amoyrabi yammut, inas azaqqur tiwit lkarru maci tiwit tamattut. »
- 2) Trad. Lit : « quand-marocain-mort-dit-tronc-amené-chariot-non-amené-femme. »
- 3) Trad : « un marocain qui est mort, a dit que ce tronc a été ramené par un chariot et non par une femme. »
- 4) « yanyu lqayad l-xmis, dalqayad enni illa yuear. »
- 5) Trad. Lit : « tué-le qaid-de-Khemis-le qaid-etait-tyran. »
- 6) Trad : « il a tué le qaid du Khemis, qui était un tyran. »
- 7) « kulci iruh lahia iruh aki yatbab mdari. »
- 8) Trad. Lit : « tout-allé-la pudeur-allée-avec-comme-d'habitude. »
- 9) Trad : « tout est parti, la pudeur aussi est partie, elle n'est plus comme elle a été jadis. »

<sup>1</sup> Maillard d'après Homa Lessan Pezechki, idem, pp 108.

<sup>2</sup> Imbs, P, L'emploi des temps verbaux en français moderne. Essai de grammaire descriptive, Paris, Klincksieck, 1960, pp 109.

<sup>3</sup> Chaker, S, Manuel de linguistique berbère, I, Bouchène, Alger, 1991, pp 168.

On reprend ici, l’assertion de **A, Maillaird** qui considère le passé composé, non comme un tiroir à valeur temporelle, mais plutôt comme un tiroir à valeur aspectuelle. Le passé composé reçoit donc sa valeur temporelle à partir du contexte, de la situation d’énonciation et des déterminants. La localisation temporelle d’un énoncé, à un moment donné dans le passé, par le biais du passé composé dépend beaucoup plus des déictiques temporels ; la valeur temporelle qu’on insiste souvent à imputer au passé composé n’est pas une valeur intrinsèque.

De ce fait, cette première forme du passé composé français se superpose parfaitement sur le prétérit du parler berbère de Béni Boussaid, et le passé composé serait alors un tiroir aspectuel avec une nuance temporelle tel le prétérit du parler berbère de Béni Boussaid.

« Le passé composé peut être aussi remplacé par un passé simple lorsqu’il s’agit dans un récit de relater des événements successifs. Ainsi l’aspect accompli laisse sa place à l’aspect global. »<sup>1</sup> Et « Comme le passé simple n’est presque plus employé en français parlé, le passé composé avec sa valeur de prétérit, assumant les fonctions du passé simple, peut alterner avec l’imparfait de la même manière que le passé simple à l’écrit. Mais l’emploi du passé composé devient de plus en plus fréquent, également dans la narration écrite (surtout depuis *l’étrange* Camus) où il se rencontre au lieu du passé simple ou à côté du passé simple dans des fonctions semblables. »<sup>2</sup> Sur ce point également, le passé composé français correspond presque totalement au prétérit du parler berbère de Béni Boussaid, d’ailleurs Treikelder le reconnaît clairement lorsqu’elle évoque la valeur de "prétérit" du passé composé. Dans le parler berbère de Béni Boussaid, l’usage du prétérit quant à la relation d’événements successifs et dont le déroulement s’est opéré à une époque passée, est trop généralisé. Cependant, il faut rappeler que cette localisation à une époque antérieure au moment de l’énonciation se fait par l’introduction d’une série de circonstanciels marquant tous le moment passé ; comme l’on peut constater dans le récit suivant :

« ala iğ awwas inɣu l-qayad l-xmis, iqayad inna yalla yuear, lanɣa-h gi-ɣzar lwassa žar laxmis d-iat hammu samanas iɣzar iwu si lwaqt iin al lwaqt iyyu tlayan as iɣzar n lqayad

El bay n Tlemcen d lbay wahrane uzdan aki lmhalt mahad ad txalfan roh. Si wudan yat hammu inan lɣaci: "ulaq naɣ awdam sidi eli ben myanin d sidi hammu " walakin sidi hammu iroh i Wajda, d lbyat inin asan" awdam baba-s" d jmaet inni as"wu ntawdam c ".inin as tarku" ad iwan nashuf axamanwan", ittaran x talt yyam dulan lxmisse. »

Trad. Lit : « un-jour-tua-leqaid-de-Khemis-le qaid-etait-tyran-le-tua-près-de-la rivière-entre-le Khemis-et-tribut-hammou-la rivière-appelée-de-cette-époque-à-notre-époque-la rivière-du-qaid.

Le-bey-de-Tlemcen-et-le-bey-de-Oran-vinrent-avec-troupes-leurs-pour-venger-l’âme-qaund-arrivés-à-ait-hammou-dirent-gens : "maintenant-nous-amenez-sidi Ali Ben Mranine-et-sidi-Hammou"-mais-sidi Hammou-allé-à-Oujda-les beys-disent-"amenez-père-

<sup>1</sup> Homa, Lessan Pezechki, opcit.pp109.

<sup>2</sup> Anu, Treikelder, *Quelques réflexions sur l’étude du passé composé en français médiéval*, Université de Tartu.

son "les gens-disent : "ne-amenons-nous-pas" disent—Turcs-les : "détruiront-maisons-vos"-  
écritrois-jours-revenus-ils-au-Khemis.»

Trad : « Un jour, il fit mourir le qaid du Khemis, qui était un tyran ; il le tua près de la rivière qui, depuis porte le nom de l'Oued el Qaid, entre le village des Béni Hammou et le Khemis.

Les beys de Tlemcen et Oran vinrent, avec leurs troupes, pour venger ce crime. Arrivés à Béni Hammou, ils dirent aux gens "vous allez nous amener Sidi Ali Ben Mranine et Sidi Hammou" ce dernier était parti à Oujda, alors les beys demandèrent qu'on amenat son père. Les gens refusant de livrer le saint, les Turcs menacèrent de ruiner le pays. Mais les habitants demandèrent un délai de trois jours et revinrent au Khemis. »

Ainsi, dans le parler berbère de Béni Boussaid le prétérit est utilisé pour exprimer un fait passé, achevé et accompli tandis que le passé composé français garde toujours, bien qu'il tend à acquérir les caractéristiques globalisantes du passé simple, son lien avec le moment présent du locuteur.

### 2.2.2. L'imparfait:

« D'un point de vue général, l'imparfait indique une action entrain de se dérouler dans une portion du passé. C'est un "temps ligne », on ne voit ni le début ni la fin de l'action ; celle-ci en grande partie accomplie, mais non achevée à l'époque passée où elle se situe (imparfait du latin imperferctum= non accompli parfaitement) [...] Le processus se déploie dans la durée indéfinie. Durée et inachèvement sont les valeurs de base de l'imparfait.»<sup>1</sup>

Nombreuses sont les dénominations qui ont été utilisées pour identifier l'imparfait, on parle d'un imparfait pittoresque, d'un imparfait narratif, d'un imparfait historique et d'un imparfait de rupture...etc. On s'attardera sur ces différentes qualifications que nous jugeons utile de les revoir toutes, afin de cerner et d'une manière efficace les différentes nuances que sous entend ce tiroir.

#### 2.2.2.1. L'imparfait de rupture:

L'imparfait de rupture comme l'a montré **Tasmowski**<sup>2</sup>, possède des caractéristiques qu'on attribue habituellement à un passé simple, ou à un temps à l'aspect perfectif plus généralement parlant. Il fait progresser le récit, présente une situation comme réalisée, comme évènement à occurrence unique, et permet même d'avoir une interprétation incohactive pour des états.

« Le soir même, l'ayant suivi, il pénétra derrière elle dans un coquet petit magasin, savait ainsi qu'elle était fleuriste du bort et lui commandait un bouquet d'oeillets. »

---

<sup>1</sup> N. Dupont et al, sur le verbe : Les valeurs aspectuo-temporelles du passé composé en français le système de l'indicatif, Paris, 1986, pp62.

<sup>2</sup> Liliane, Tasmowski De Rick, 1985, « L'imparfait avec ou sans rupture », in Langue française 67, pp59-77.

**Tasmowski** souligne le fait que la reconnaissance d'un imparfait comme imparfait de rupture dépend d'un adverbe en position initiale de la phrase qui introduit un nouveau moment temporel. Elle affirme qu'avec IMP renvoie à des situations liées par un point de référence, même implicite, s'il peut être reconstitué à partir de connaissances communes ou par des déductions du contexte. Elle indique plus spécifiquement trois façons de repérer un tel point de référence qui n'est pas lexicalement donné.

a) Un élément du contexte par exemple, un bruit bizarre sert de déclenchement immédiat qui est suivi d'explications.

Oh, rien il fermait la porte.

b) L'association d'un actant à une situation déclenche l'activation d'un point de référence. Un certain personnage peut être associé à un certain type de situation par l'énoncé, même de son nom. Tasmowski donne les exemples suivants, qui sont des nouvelles rapportées à un ami:

#Quelqu'un dévoilait à Paul que tu écris un nouveau livre.

#Un pauvre type écrivait à Paul que tu as renoncé à ton projet.

# Le laitier me disait que tu lui dois 100f.

c) Un lien de cause à effet peut déclencher l'activation d'un point de référence. Si on n'observe que les conséquences d'une situation passée, le passé composé est préféré. Si, en revanche, on veut reconstruire le moment spécifique où cette situation a causé le résultat observé, on peut utiliser aussi bien l'imparfait que le passé composé.

« Tiens, il a plu (le goudron est humide) ».

« Tiens, il pleuvait ».

#### 2.2.2.2. L'imparfait pittoresque:

**Martin et Togeby** sont parfaitement d'accord : pour qu'il y ait « imparfait pittoresque » il faut un verbe perfectif à l'imparfait combiné à un complément temporel. Les auteurs de « Grammaire méthodique du français », de leur côté souligne que « l'imparfait doit s'appuyer sur une indication temporelle précise » mais, ils sont moins stricts en ce qui concerne le mode d'action du verbe : « cet effet est surtout sensible avec les verbes perfectifs. »

**Marc Wilmert**, considère quant à lui que « la perfectivité du verbe, ainsi que le complément temporel sont deux atouts supplémentaires, mais non indispensables. »<sup>1</sup> L'approche de Togeby et Martin semble la plus plausible, car on obtient tout simplement un imparfait descriptif dans un exemple comme (1), où sont combinés un complément circonstanciel ponctuel et un verbe imperfectif à l'imparfait. Soit (1) que Bress considère comme un imparfait narratif:

---

<sup>1</sup> Marc, Wilmert, Grammaire critique du français, Ducolot, Louvain, La Neuve, Bruxelles, 3 ed, 2003, pp391-392.

(1) « Claude Frollo avait repris précipitamment la clé, et un instant après il était sur le sommet de la tour. » (Victor, Hugo, Bress, 1999).

Il s'agit là d'un imparfait qui décrit un état à un moment donné, cependant si le verbe perfectif semble être une condition nécessaire, il en demeure que ce n'est pas une condition suffisante pour obtenir un imparfait pittoresque. D'une façon générale, l'imparfait d'un verbe perfectif ne suffit pas pour faire progresser l'action, comme le montre clairement l'exemple (2):

(2) « Paul tomba de la falaise. On le ramassa / \*on le ramassait avec deux jambes fracturées (Berthonneau et Kleiber 1993, pp 64). » Donc, l'imparfait pittoresque semble avoir besoin d'une indication temporelle qui puisse introduire un nouveau point référentiel. Soit dit entre parenthèses que la combinaison d'une indication temporelle et d'un verbe perfectif n'est pas une condition suffisante, puisque cette structure donne lieu à d'autres valeurs d'imparfait telle que l'imparfait itératif.

### 2.2.2. 3. L'imparfait narratif:

« Prenons pour point de départ la caractérisation de l'imparfait narratif par L, Tasmowski aux moyens des traits de globalité et de progression.

Typiquement :

Imparfait narratif : [+globalité], [+progression].

Imparfait standard : [-globalité], [-progression].

Passé simple : [+globalité], [+progression].

En utilisant ainsi un trait de temporalité relative (la progression) et un trait aspectuel (la globalité), on fait apparaître une relation d'équivalence aspectuo-temporelles entre l'imparfait narratif et le passé simple, qui s'oppose radicalement à l'imparfait standard. Comment valider cette analyse ? le trait de progression a des effets vériconditionnels immédiats (puisqu'il détermine l'ordre des procès), tandis que le trait de globalité doit être évalué au moyen de tests de compatibilité. »<sup>1</sup> De plus l'imparfait narratif marque une progression,<sup>2</sup> mais le trait de globalité constitue la différence spécifique entre l'imparfait standard (inaccompli) et l'imparfait narratif, à cet effet n'est considéré comme imparfait narratif que l'imparfait non itératif d'aspect aoristique.

### 2.2.2.4. L'imparfait d'atténuation:

---

<sup>1</sup> Laurent, Gosselin, Temporalité et modalité, Boeck Ducolot, Bruxelles, 2005, pp 192.

<sup>2</sup> On ne doit pas confondre entre progression et succession des procès, qui conduit à considérer qu'en l'absence de succession (par exemple avec l'imparfait standard) le temps est statique, ce qui ne permet pas de rendre compte d'énoncé comme :

Puis ils avançaient, plus la piste devenait mauvaise (Upfield, Chausse trappe, Trad. M Valencia pp163), bien que le temps progresse manifestement, il n'y a pas autant succession des procès.

Dans ce contexte, l'imparfait dit d'atténuation ou de politesse est un type d'emploi dont la nature est éclatante. Nous connaissons tous les exemples canoniques:

Je voulais vous demander un service.

Je venais prévenir monsieur.

### 2.2.3. Le plus que parfait:

« Forme composée de l'imparfait, le plus que parfait doit s'analyser par la prise en compte cumulée des particularités de l'imparfait et celles des formes composées. De la même manière qu'on distingue un imparfait de discours et un imparfait de récit, il faut distinguer un plus que parfait de discours et un plus que parfait de récit. Mais il faut aller encore plus loin dans l'analyse pour tenir compte des deux valeurs concurrentes des formes composées. Le plus que parfait est susceptible de prendre quatre valeurs différentes. »<sup>1</sup>

- 1) il « ...sert à exprimer des procès d'aspect accompli se situant à l'époque concomitante à un repère, placé sur la borne gauche du processus, ou bien décale vers une
- 2) époque antérieure à celui-ci »<sup>2</sup>
- 3) il exprime le rapport d'antériorité par rapport à l'imparfait « Dans ce cas, la proposition au plus que parfait sera présentée comme ayant été vraie à un moment où la proposition à l'imparfait n'était pas encore vraie. »<sup>3</sup>

Ex : « La deuxième fois que tu es venu me voir, j'avais été malade, et j'étais encore convalescent », au moment où le locuteur parle, il n'est plus convalescent, et au moment où il était convalescent, il n'était pas malade.

Tandis que dans le récit, le plus que parfait avec sa valeur d'accompli indique que le procès est envisagé comme accompli au moment où a lieu le procès rapporté au passé simple.

Enfin, dans le récit, le plus que parfait avec sa valeur d'antériorité « ...indique que la proposition a été vraie antérieurement au moment où a lieu le procès rapporté au passé simple, mais qu'elle n'est plus vraie à ce moment là. »<sup>4</sup> Ex : « Pierre qui avait été cuisinier, se chargea de préparer le repas. »

#### 2.2.3.1 Y a-t-il des formes composées dans le parler berbère de Béni Boussaid ?

« Pour signifier le temps, l'énonciateur a besoin de placer dans l'énoncé des marques, produits d'un choix qu'il opère dans les possibilités qui s'offrent à lui au moment

---

<sup>1</sup> N, Dupont et al, Sur le verbe, idem, pp70.

<sup>2</sup> Homa, Lessan Pezechki, Système verbal et deixis en persan et en français, l'Harmattan, Paris, 2002, pp 119.

<sup>3</sup> N, Dupont et al, Sur le verbe, idem, pp 72.

<sup>4</sup> Idem, pp 41.

de l'énonciation. La théorie de l'aspect ne se préoccupe pas souvent de ces marques ni de leur classement : elles n'appartiennent pas à la catégorie du verbe. »<sup>1</sup>

En effet, il existe dans le parler berbère de Béni Boussaid, plusieurs combinaisons plus ou moins complexes, servant toutes à marquer chacune selon son usage un moment donné du passé. Ces combinaisons facilitent au locuteur de situer son énoncé à un des trois moments du temps. Elles s'obtiennent le plus souvent par la combinaison de particules préfixées ou juxtaposées à la forme verbale.

Ces combinaisons, en dépit de leur rôle consistant à signifier le temps, peuvent aussi être utilisées pour distinguer dans le même moment du temps entre actions se déroulant au même moment du temps mais dont l'une est antérieure à l'autre.

Un énoncé tel:

- 1) « ihuf si tuy yxaddam. »
- 2) Trad. Lit : « tombé-quand-travaillé. »
- 3) trad : « Il était tombé lorsqu'il travaillait. »

Dans le parler berbère de Béni Boussaid et comme l'on a déjà signalé, le thème « ihuf » est au prétérit car celui-ci marque une action achevée tandis qu'on a joint au thème « yxaddam » une particule « tuy » qui a conféré au thème une notion de durée et d'inachèvement pour le faire correspondre à l'imparfait standard français dans la version française de l'énoncé.

Toutefois, dans l'énoncé suivant:

« di-zman sillan terku di tamurtt nay illa dinn iğ umrabad isamans sidi hammu emmis an sidi eli benmyanin ; ala iğ uwwas inyu lqaiied lxmis, del qaiied enni illa yuear.lenyah gi yzar i wassa zar lxmis d yat hammu saman i yzar iwu s lwaqt iin tlayan as iyyar lqaiied. » la version française nous donne:

« C'était à l'époque où les turcs occupaient le pays. Sidi Hammou fils de Sidi Ali Benmranine vivait dans la région des Beni Snous. Un jour, il fit mourir le qaid du Khemis, qui était un tyran ; il le tua près de la rivière qui depuis porte le nom d'oued El Qaid, entre le village de Beni Hammou et le Khemis. »

Bien qu'il s'agisse dans ce récit d'évènements, qui se sont déroulés dans le passé, avec une nuance de durée, lors de la relation de ces évènements dans le parler berbère de Béni Boussaid, on a d'emblée exclu la combinaison tuy+aoriste ; s'agit-il d'une omission ou y a-t-il d'autres critères qui interviennent et qui déterminent ce choix ? Lors de l'exemple (1) il s'agissait en effet d'évoquer une action qui s'est déroulée dans le passé, et dont la durée est illimitée mais aussi, il fallait faire comprendre aux interlocuteurs que l'action intervient après une autre achevée qu'on a exprimée au prétérit. Tandis que dans le

---

<sup>1</sup> **Abi Aad, Albert**, le système verbal de l'arabe comparé au français, Maison neuve et Larose, pp 147.

récit (2) il s'agit de relater des événements historiques, ce qui nous rappelle l'imparfait historique français, il ne s'agit nullement de marquer une quelconque antériorité. Ceci dit, que si dans la langue française la diversité des situations n'impliquent pas forcément une diversité quant à l'usage des tiroirs verbaux. On a très bien démontré que l'imparfait français sert à exprimer plusieurs nuances et on a souvent distingué entre un imparfait standard et un imparfait pittoresque et un imparfait narratif, cette distinction dépend largement du contexte, mais le même tiroir était utilisé dans des situations différentes. A l'opposé le changement de situation dans le parler berbère de Béni Boussaid implique inévitablement le changement de thème ou l'intervention dans ce cas ci de la combinaison  $tuy+$  aoriste.

Enfin contrairement au français où les formes composées ou plus précisément, les formes analytiques servent à exprimer des actions accomplies et achevées et, les formes simples qui servent à exprimer des actions non accomplies ; la situation dans le parler berbère de Béni Boussaid va totalement à l'encontre de cette logique. La forme simple dans ce cas de figure qu'est le prétérit exprime une action achevée tandis que la forme composée « $tuy+$ aoriste » exprime une action non achevée qui dont le déroulement s'étend dans le passé.

#### 2.2.4. Le passé simple:

« Le passé simple exprime un fait passé considéré depuis son début et dont le déroulement a pris fin. Il ne marque aucunement le contact que ce que se fait en lui-même ou par ses conséquences avoir avec le présent. »<sup>1</sup>C'est un temps point qui ne marque ni continuité ni simultanéité par rapport à un fait passé.

Mais, « si l'on veut associer à l'unité morphologique de passé, un signifié qui soit susceptible de rendre compte des différents emplois du passé simple, on peut proposer la notion de "passé factuel". Ce qui veut dire que le passé simple exprime effectivement le temps en situant dans le passé le procès auquel il est appliqué, et qu'en même temps il présente le procès ainsi situé dans le passé comme un fait, c'est à dire comme quelque chose de parfaitement délimité, et du même coup de nettement identifiable et isolable entant que tel dans l'ensemble de ce qui est passé. »<sup>2</sup> Autrement dit ; « On peut illustrer la valeur du passé simple par cette figure : Il s'agit d'une action passée qui a commencé, et qui s'est sans doute déroulée et qui a pris fin [...] et on comprend qu'on ait pu dire que ce temps sert à constater, de façon objective des faits passés.»<sup>3</sup>

De ce fait, le passé simple a été utilisé pour correspondre à des faits successifs, c'est-à-dire une série d'événements où le premier précède le second et est fini quand le second commence ex : « Alors, de male rage, le vieux s'enferma dans un moulin, vécut tout seul comme une bête farouche (Daudet, Lettres de mon moulin, Le secret de maître Cornille pp 23).»

<sup>1</sup> Maurice, Grevisse, Précis de grammaire française, T, Ducolot, SA, pp 184.

<sup>2</sup> Touratier, Christian, Le système verbal français, Armand Colin, Paris, 1996, pp 101-102.

<sup>3</sup> Sten, Holgan, Les temps du verbe fini (indicatif) en français moderne, dans historisk-filologisk medelser, Kobenhavn, Ejnar Munks gaard, vol 33, n°03, pp 264.

Outre sa valeur temporelle, on reconnaît au passé simple une valeur aspectuelle différente de sa valeur primaire d'accompli, il s'agit de son aspect aoristique « L'aoriste français a pour particularité d'évoquer tout ce qui est situé par delà l'horizon spatio-temporel de l'énonciateur. »<sup>1</sup> L'évènement est de ce fait considéré de par sa globalité.

On reconnaît de ce fait au passé simple deux valeurs fondamentales : la première consiste à exprimer une action dont le commencement et le déroulement ont pris fin, tandis que la seconde c'est celle qui lui confère une valeur de globalité. La première caractéristique du passé simple rejoint sans grande différence celle du prétérit du parler berbère de Béni Boussaid. On l'a clairement détaillé lorsqu'on a traité le passé composé, puisque ce dernier a tendance à supplanter le passé simple même dans le domaine du récit. Toutefois, le passé simple conserve toujours sa caractéristique essentielle à savoir celle d'exprimer des événements courts et successifs. On constate à ce niveau une parfaite concordance entre le passé simple et le prétérit du parler berbère de Béni Boussaid.

Ex : « uzel, ihuf, yekkar d ykammal abrid nnas »

« Il courut, il tomba, il se releva et continua son chemin. »

### 2.2.5. Le futur :

« Le morphème de futur n'exprime pas à proprement parler l'avenir, mais ce qui est projeté, envisagé. Quand ce signifié est appliqué au domaine temporel, à partir d'une énonciation de discours, c'est-à-dire d'une énonciation dont les coordonnées spatio-temporelles sont définies par le maintenant et ici des interlocuteurs, il prend la valeur temporelle de se projeter pour l'avenir c'est-à-dire pour un moment postérieur au moment de l'énonciation dont la distance par rapport à ce dernier moment n'est nullement précisée et peut même être très faible. »<sup>2</sup>

D'autre part « ...la plupart des faits futurs sont soumis à des conditions et échappent aux critères de vérité. Après l'énoncé : ma tante viendra dimanche ; il est impossible de dire c'est vrai/c'est faux. Le jugement de vérité est sans pertinence ici. Autrement dit ; nous sommes fatalement dans la modalité.»<sup>3</sup>, alors qu'on s'acharne toujours à considérer le futur comme temps et non comme mode, tandis que le conditionnel si proche du futur de par sa forme et ses valeurs temporelles s'érige en mode indépendant.

« Beaucoup de langues n'ont pas de forme spécifique du futur. On se sert souvent du présent avec quelque adverbe ou particule qui indique un moment à venir.(...) L'analyse diachronique, dans les langues où elle est possible, montre que le futur se constitue souvent à date récente par la spécialisation de certains auxiliaires, notamment "vouloir" .»<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Temps et aspect, un atelier socratique in A, M Joussaud et J, Petrissans (eds) Grammaire et français langue étrangère, pp 22.

<sup>2</sup> Touratier, C, idem, pp232.

<sup>3</sup> Homa, Lessan, Pezechki, op.cit, pp 78.

<sup>4</sup> Benveniste, E, Problèmes de linguistique générale (vol2), Paris, Gallimard, pp75.

En effet, dans le parler berbère de Béni Boussaid, l'expression du futur se fait par la combinaison du préverbe ad avec le thème aoriste. De cette combinaison, le préverbe ad renvoie le plus souvent à un moment à venir « futur ». « Par ailleurs, le français dispose d'un "futur simple" ayant un lien morphologique avec "avoir + infinitif" (périphrase modal d'obligation), mais aussi d'un "futur proche" et du présent de l'indicatif pour marquer l'avenir. »<sup>1</sup>

En s'appuyant sur des recherches linguistiques avancées on constate que « Le futur n'est jamais un concept purement temporel. Il inclut forcément un élément de prédiction ou une notion modale apparentée. »<sup>2</sup>

Si la combinaison ad + aoriste renvoie, à des événements à venir tel que nous pouvons le constater dans les exemples suivants:

- 1) «alaš a truhay i tlemcen. »
- 2) Trad. Lit : «demain-irai-je-à-Tlemcen.»
- 3) Trad : « Demain, j'irai à tlemcen. »
- 4) « asuggas imal, at karzay tamurt inu. »
- 5) Trad. Lit : «an-prochain-labouerai-je-terre-moi.»
- 6) Trad : « L'an prochain je labourerai ma terre. »
- 7) « ulaq cwia ad ruhay i taddart inu. »
- 8) Trad. Lit : «maintenant-peu-irai-je-à-maison-moi.»
- 9) Trad : « Dans quelque temps, j'irai à ma maison. »

Elle peut aisément recouvrir une valeur modale. D'ailleurs, la valeur modale ne se manifeste pas seulement dans le parler berbère de Béni Boussaid, mais aussi dans le français ; le futur est un tiroir fortement modalisé, puisqu'un procès qui ne s'est pas réalisé échappe à l'épreuve de vérité. Mais à la différence du futur simple français, la combinaison ad + aoriste ne renvoie pas uniquement à des procès à venir, elle peut être utilisée pour d'autres fins tel que nous constatons dans les exemples suivants:

- 1) «a yajeal rabbi ad yadj rawan-nak. »
- 2) Trad. Lit : « fera-Dieu-préservera-enfants-tes. »
- 3) Trad : « que Dieu te préserve tes enfants. »
- 4) « a yajeal rabbi ad nesten-nes d car. »
- 5) Trad. Lit : « fera-Dieu-protègera-nous-du-mal. »
- 6) Trad : « que Dieu nous préserve du mal. »

On constate clairement, que l'action est présentée comme potentielle, incertaine, non assurée, et toute indication temporelle est d'emblée écartée. Ceci dit, la combinaison ad + aoriste, n'est pas une combinaison à valeur strictement temporelle ; d'ailleurs, la nuance de temporalité dans le parler berbère de Béni Boussaid , quelque soit le moment où l'on voudrait classer le procès, dépend largement du contexte et n'est pas intrinsèque au thème

---

<sup>1</sup> Homa, Lessan, Pezechki, op.cit, pp 78.

<sup>2</sup> Lyons, J, linguistic semantics, Cambridge, CUP ,traduit par J,Durand et D Boulonnais, sémantique linguistique, Paris, Larou Coll, 1980, pp 298-299.

lui-même. Le thème ne peut avoir aucune indication temporelle en dehors de la situation d'énonciation.

A l'opposé, le verbe français, de par sa morphologie est porteur d'une marque temporelle. Mais le futur simple dans le système verbal français, peut lui aussi être utilisé à des fins qui sont loin d'avoir une indication purement temporelle. Un énoncé tel : « Ce sera le chien de mon voisin », ne désigne aucunement un procès à venir, il exprime plutôt une éventualité qui peut s'avérer fautive ou réelle, ce qui lui confère une valeur modale.

En guise de conclusion, nous sommes en mesure d'affirmer que l'expression du futur dans le français comme dans le parler berbère de Béni Boussaid est tributaire des éléments du contexte et de la situation d'énonciation, et malgré leur différence structurelle, les énoncés de l'une peuvent trouver facilement leurs équivalents dans l'autre langue. Ainsi dans un système à base temporelle, le futur simple du français peut lui aussi véhiculer des nuances modales et aspectuelles, en outre, dans le parler berbère de Béni Boussaid, la jonction ad+aoriste (quelque fois ad+ aoriste intensif) peut extravaser de son cadre aspectuel pour s'approprier une valeur temporelle et une valeur modale.

### III.3. Le mode:

Il est particulièrement difficile d'imaginer une définition qui recouvre l'ensemble des phénomènes que les grammairiens englobent sous le terme de mode. Il est prudent de considérer que ce terme ne se réfère pas à un domaine sémantique homogène qui se prêterait à une définition unitaire, mais plutôt à un ensemble de domaines distincts qui sont seulement apparentés de proche en proche, et reliés entre eux de ce fait par des évolutions historiques qui expliquent l'extension variable des tiroirs verbaux couramment considérés comme exprimant des significations modales.

« Le mode est la façon dont on envisage le procès, non pas dans la chronologie, sauf pour l'indicatif, non pas dans son déroulement c'est l'affaire des aspects, mais dans sa totalité psychologique. Le mode, en somme, exprime la façon dont le sujet considère l'énoncé, les différentes manières dont il conçoit et présente le procès (on sait que le mode vient du mot latin « modus »= « manière »).

Le temps situe le procès dans une des époques de la chronologie : le passé, le présent ou l'avenir. Seul l'indicatif est apte à ranger le procès dans une de ces trois époques, c'est-à-dire l'actualiser. Les autres modes possèdent bien des temps selon la terminologie traditionnelle. Mais pour le subjonctif ou l'impératif, la notion de temps est beaucoup plus syntaxique que psychologique. Quant à l'infinitif et aux formes en -ant- du participe et du gérondif, cette notion de temps est complètement absente.»<sup>1</sup>

Cette définition quoique générale demeure trop simpliste et très réductionniste ; car « Le concept de modalité dans son acception "large", recouvre toute forme de

---

<sup>1</sup> Hervé, Béchade, Syntaxe du français moderne et contemporain, PUF, 1986, pp39.

validation/invalidation d'un contenu représenté »<sup>1</sup>, de ce fait, la modalité apparaît comme un phénomène complexe et hétérogène et qui ne peut être décrit qu'au moyen d'un ensemble de paramètres à la fois conceptuels, structuraux et énonciatifs.

Il ne s'agit nullement dans notre travail, de redéfinir qu'est ce que le mode et la modalité, notre tâche se limite uniquement à présenter le système verbal français. Ainsi, on peut distinguer dans le système verbal français les modes suivants.

### 3.1 Le subjonctif:

L'observation des formes couramment désignées comme subjonctifs, dont le statut souvent problématique, fournit une bonne illustration des limites d'une approche strictement synchronique de la question de la modalité et de l'utilité qu'il y a à introduire une perspective historique pour comprendre les problèmes posés par la description de ces formes.

« Le subjonctif exprime en général, un fait simplement envisagé dans la pensée avec un certain élan de l'âme (comme le désir, le souhait, la volonté...etc.). Il se trouve le plus souvent dans des propositions subordonnées, mais il s'emploie aussi dans des propositions indépendantes ou principales. »<sup>2</sup>

En effet, il ne semble pas possible de trouver pour ces formes une signification générale susceptible d'expliquer la totalité de leurs emplois. On parle souvent d'irréel ou de virtuel, et il est indiscutable que, lorsqu'il y a une possibilité d'opposition à d'autres formes verbales, le choix du subjonctif implique une telle signification.

–ex. (1).

(1). a. « Je cherche le bus qui va à la gare. »

b. « Je cherche un bus qui aille à la gare. »

Toutefois, la notion d'irréel ou de virtuel n'explique pas dans les détails tous les cas où le subjonctif doit ou ne doit pas être utilisé, comme on peut s'en convaincre en observant dans des langues apparentées de près les variations dans l'emploi de formes traditionnellement reconnues comme subjonctifs : dans les langues romanes, la seule chose constante dans les emplois du subjonctif que lorsqu'une opposition est possible, la différence de sens est toujours du type illustré par l'ex. (1). Mais la notion d'irréel ou de virtuel ne permet pas de prédire dans quels contextes le système de telle ou telle langue autorise ou interdit la concurrence entre subjonctif et indicatif.

---

<sup>1</sup> Gosselin, Laurent, Temporalité et modalité, boeck Ducolot, Bruxelles, pp42.

<sup>2</sup> Maurice, Grevisse, op.cit, pp191.

### 3.2. Le conditionnel:

Traditionnellement, le conditionnel est considéré comme un temps (cf. Riegel et al : 1994)<sup>1</sup>. Il comporte deux temps distincts, est considéré comme un mode plutôt que comme un temps (cf. Riegel et al : 1994). Il comporte deux temps distincts, un présent (temps simple : *il chanterait*) et un passé (temps composé : *il aurait chanté*). On distingue aussi un certain nombre d'emplois du conditionnel détaillés de la façon suivante<sup>2</sup> :

Le **conditionnel temporel**, qui exprime le futur relativement à un moment passé, avec deux possibilités :

A. la proposition conditionnelle est précédée d'une préface avec un verbe d'attitude propositionnelle<sup>3</sup> :

(1) Charles croyait qu'*Emma lui serait fidèle*.

A. la proposition conditionnelle est une phrase indépendante, souvent au style indirect libre

(2) Il s'y montra gai. Mme Arnoux était maintenant près de sa mère, à Chartres. *Mais il la retrouverait bientôt, et finirait par être son amant.* (Flaubert, *L'éducation sentimentale*).

I. le **conditionnel modal**, qui marque l'opposition entre conditionnel et futur, le conditionnel exprimant une incertitude plus grande face à l'avenir, avec plusieurs constructions possibles :

A. les constructions conditionnelles :

(3) Si Fred venait, Lisa serait contente.

A. les constructions avec *quand*, *quand même*, ou *quand bien même*

(4) Quand bien même Fred ne viendrait pas, Lisa serait contente.

A. les constructions avec *que*

(5) Fred viendrait, que Lisa refuserait de le voir.

A. la simple parataxe

(6) Fred viendrait, Lisa serait contente.

---

<sup>1</sup> Riegel, M ; Pellat, J-C et Rioul, R, Grammaire méthodique du français, Paris, PUF, 1994, pp316.

<sup>2</sup> Riegel et al, ibid., pp 316.

<sup>3</sup> Dendale, P. & Tasmowski, L. (eds) (2001) : *Le conditionnel (en français)*, 2 Paris, Klincksieck, 147-167.

### Le conditionnel d'atténuation, qui se subdivise en plusieurs types d'emploi

A. le conditionnel de politesse

7) *J'aimerais* que tu fermes la porte.

A. le conditionnel d'incertitude

(8) *Le gouvernement aurait l'intention* de baisser les impôts.

### III.4. Opposition temps/aspect en français et dans le parler berbère de Béni Boussaid :

Afin d'étudier la relation temps /aspect dans le parler berbère de Béni Boussaid, « ...nous reprendrons la classification des formes verbales du français établi par E. Benveniste dans la deuxième partie de son article " Les relations de temps dans le verbe français. "(1966 :245) »<sup>1</sup> Mais l'application de cette classification au parler berbère de Béni Boussaid signifie qu'on admet d'emblée que le verbe de ce parler porte en lui sa marque de temps en plus de sa marque de l'aspect.

« En effet, c'est cette particularité des formes verbales françaises qui permet de les classer en deux listes parallèles :

Il écrit	il a écrit.
Il écrivait	il avait écrit.
Il écrivit	il eut écrit.
Il écrira	il aura écrit.

Dans ces listes, les formes verbales s'opposent terme à terme comme accompli/inaccompli, forme simple/forme composée, ou forme composée /forme surcomposée. »<sup>2</sup>

Cette opposition entre formes simples et formes composées est loin d'être uniquement temporelle. Sinon, comment accepte-on qu'un tiroir supposé renvoyer un temps présent comme le présent de l'indicatif soit utilisé pour signifier dans certains énoncés le passé, et dans d'autres pour véhiculer le futur ? Ainsi, et comme **Benveniste** l'a clairement élucidé « le parallélisme formel des deux séries à tous les temps suffit à montrer que la relation entre formes simples et composées n'est pas elle-même temporelle. »<sup>3</sup>, là un autre élément tant négligé dans le système verbal français intervient : l'aspect « les caractéristiques internes du sujet parlant. »<sup>4</sup>

<sup>35</sup> **Abi, Aad, Albert**, Le système verbal de l'arabe comparé au français, Maison Neuve et la Rose, Paris, 2001, pp 37.

<sup>2</sup> **Abi, Aad, Albert**, idem, pp 138.

<sup>3</sup> **Abi, Aad, Albert, Op. Cit**, 138.

<sup>4</sup> **Cohen, M**, Le système verbal sémitique et l'expression du temps, Paris, Leroux, pp 12.

En effet « chacune de ces formes porte donc une marque aspectuelle outre sa marque temporelle puisque les formes de chaque liste s’opposent temporellement comme le montre le tableau suivant :

	présent	passé	futur
accompli	A écrit	Avait écrit Eut écrit	Aura écrit
inaccompli	Ecrit	Ecrivait / écrivit	Ecrira <sup>1</sup>

Ainsi, le système verbal français est certes basé sur la notion de temps, mais cela n’exclut pas qu’il est porteur des germes d’une distinction aspectuelle entre ses différents tiroirs. A l’inverse si l’on voudrait appliquer cette classification aux thèmes du parler berbère de Béni Boussaid, on obtiendrait le tableau suivant :

	Passé	Non passé
Accompli	yuzel (prétérit) (a couru)	.....
Inaccompli	.....	yttazzel, yuzzal (aoriste et aoriste intensif) (court)

Ce tableau ne peut pas être complété uniquement par les thèmes du parler berbère de Béni Boussaid, cependant si l’on introduit les formes composées qu’on a obtenues par les différentes combinaisons on pourrait aisément conférer aux énoncés du parler berbère de Béni Boussaid une valeur temporelle.

Ainsi la seule différence s’il y a lieu de parler de différence, entre le système verbal français et le parler berbère de Béni Boussaid réside dans la présence de la marque du temps et de l’aspect. « Le verbe français porteur d’une marque temporelle, présente de ce fait des formes spécifiques à chacun des trois moments du temps. L’homonymie entre la désignation du temps physique et celle des formes verbales prouve que l’on a admis la capacité du verbe à exprimer le temps, autrement dit à situer le procès relativement à une origine temporelle. Cette première marque du verbe peut se doubler, dans certaines langues, d’une marque de temps relatif qui permet de situer les procès les uns par rapport aux autres »<sup>2</sup> la localisation des procès les uns par rapport aux autres confèrent aux formes verbales du système verbal français une nuance d’aspectualité d’où cette distinction entre actions accomplies (que véhiculent souvent les formes composées) et actions inaccomplies (que véhiculent les formes simples.).

<sup>1</sup> Benveniste, E, Problèmes de linguistique générale, I, Paris, 1966.

<sup>2</sup> Abi, Aad, Albert, op. Cit, pp141.

A l'opposé, le système verbal du parler berbère de Béni Boussaid se réduit essentiellement en deux formes principales le prétérit et l'aoriste (on considère que l'aoriste intensif comme substitut de l'aoriste dans certains usages) que les berbérissants les opposent du point de vue aspectuel. Cependant, on a constaté que ce système rétrécit peut-être compléter par l'intervention de certains préverbes et particules. Ces préverbes tel : ad et ces particules telle ; qa permettent au locuteur de situer sur l'axe temporel ses énoncés, sans omettre les autres formes qu'on qualifie de composées tel tuy+ aoriste ou encore certaines formules verbales à valeur temporelle ce qui enrichit le système verbal du parler berbère de Béni Boussaid et lui permet de contenir les différentes nuances temporelles véhiculées par le système verbal français.

Dans cet essai contrastif on a centré nos efforts sur la description de l'indicatif. On n'a pas parlé de l'impératif qui ne présente pas de difficultés particulières, ni du subjonctif dans le parler berbère de Béni Boussaid, car l'usage ne diffère pas de celui du français, de plus il ne présente pas un intérêt majeur du point de vue temporel.

### Conclusion

L'opposition entre une langue dont le système verbal est basé sur la notion de temps avec une certaine nuance d'aspect qu'est la langue française d'une part, et une langue orale non standardisée et dont le système verbal est basé sur l'aspect avec une nuance de temps qu'est le parler berbère de Béni Boussaid, ne doit en aucun cas tolérer qu'une langue impose son moule terminologique à la langue décrite sinon les résultats obtenus seront erronés.

Les résultats auxquels on a abouti sont surprenants et démontrent de façon claire et irréfutable que le parler berbère de Béni Boussaid peut contenir l'ensemble des formes verbales françaises sans trahir le sens. Ceci prouve que la différence structurelle entre deux langues, n'implique pas forcément une incapacité d'une telle ou telle langue à contenir les différentes formes d'une langue. S'il y a lieu de parler différence, c'est bien une différence liée à la structuration du système verbal de chacune des langues, à leur représentation du temps et à leur conception quant au déroulement du procès.

### Référence bibliographiques

1. Abi Aad, Albert, le système verbal de l'arabe comparé au français, Maison neuve et Larose, paris, 2001
2. Anu, Treikelder, quelques réflexions sur l'étude du passé composé en français médiéval, université de Tartu.
3. Chaker, S, Manuel de linguistique berbère, I, Bouchène, Alger, 1991.
4. Cohen, M, Le système verbal sémitique et l'expression du temps, Paris, Leroux, 1924
5. Dendale, P. & Tasmowski, L. (eds) (2001) : Le conditionnel (en français), 2 Paris, Klincksieck.
6. Hervé, Béchade, Syntaxe du français moderne et contemporain, PUF, 1986.
7. Homa, Lessan Pezechki, Système verbal et deixis en persan et en français, l'Harmattan, 2002.
8. Imbs, P, L'emploi des temps verbaux en français moderne. Essai de grammaire descriptive, Paris, Klincksieck, 1960.
9. Laurent, Gosselin, Temporalité et modalité, Boeck Ducolot, Bruxelles, 2005 ,
10. Liliane, Tasmowski De Rick, 1985, « L'imparfait avec ou sans rupture », in Langue française 67.

11. Lyons, J, linguistic semantics, Cambridge, CUP ,traduit par J,Durand et D Boulonnais, sémantique linguistique, Paris, Larou Coll, 1980.
12. Marc, Wilmert, Grammaire critique du français, Ducolot, Louvain, La Neuve, Bruxelles, 3 ed, 2003.
13. Maurice, Grevisse, Précis de grammaire française, J, Ducolot, SA.
14. N, Dupont et al, sur le verbe : Les valeurs aspectuo-temporelles du passé composé en français le système de l'indicatif, Paris, 1986.
15. Pezechki, Homa Lessan, Système verbal et deixis en persan et en français, l'Harmattan, Paris, 2002.
16. Riegel, M ; Pellat, J-C et Rioul, R, Grammaire méthodique du français, Paris, PUF, 1994.
17. Sten, Holgan,Les temps du verbe fini(indicatif) en français moderne,dansk historisk-filologisk medelser, Kobenhavn, Ejnar Munks gaord,vol 33, n°03 .
18. Temps et aspect, un atelier socratique in A, M Joussaud et J, Petrissans (eds) Grammaire et français langue étrangère.
19. Touratier, Christian, Le système verbal français, Armand Colin, Paris, 1996 .

